

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D190228-06**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2019

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance** : Isabelle VATANT

**OBJET : Finances – Vote du budget primitif 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

Considérant que l'équilibre du budget primitif s'établit à 1 759 088 euros en fonctionnement et 1 020 657 euros en investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2019 tel qu'il est annexé à la présente, Olivier ROCHAS s'abstenant sur la section d'investissement.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	1

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 9 avril 2019

Le maire